

Ordre du jour

1. Dépôt d'un projet de loi
2. Hommage à la mémoire de M. Maurice Thoss, député honoraire
3. Communications
4. Ordre du jour
5. Heure de questions au Gouvernement

- Question N° 346 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Laurent Mosar au sujet du phénomène de l'immigration clandestine, adressée au Ministre de la Justice
- Question N° 347 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Alex Bodry relative aux expropriations pour cause d'utilité publique, adressée au Ministre de la Justice
- Question N° 348 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Gusty Graas au sujet des discriminations liées au sexe dans l'offre de biens et de services, adressée au Ministre du Trésor et du Budget
- Question N° 349 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député François Bausch au sujet de la nomination du médiateur, adressée au Ministre de la Justice
- Question N° 350 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Patrick Santer au sujet du financement communautaire de la recherche sur les embryons humains et les cellules souches embryonnaires humaines, adressée au Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Question N° 351 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Robert Mehlen concernant l'application de la nouvelle politique agricole au Luxembourg, adressée au Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- Question N° 352 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Marco Schank au sujet des modalités du système de subventions pour les installations photovoltaïques, adressée au Ministre de l'Environnement
- Question N° 353 du 11 novembre 2003 de Monsieur le Député Serge Urbany au sujet de la taxe d'abonnement sur certains titres de propriété, adressée au Ministre du Trésor et du Budget

6. 5098 - Projet de loi modifiant la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire

(Rapport de la Commission de l'Économie, de l'Énergie, des Postes et des Transports - Discussion générale - Lecture du texte du projet de loi - Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel - Motion - Vote)

7. 4861 - Projet de loi fixant les conditions d'agrément des organisations habilitées à tenter des actions en cessation en matière de protection des intérêts collectifs des consommateurs et portant modification: 1. de la loi modifiée du 11 avril 1983 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des médicaments; 2. de la loi modifiée du 25 août 1983 relative à la protection juridique des consommateurs; 3. de la loi modifiée du 16 juillet 1987 concernant le colportage, la vente ambulante, l'étalage de marchandises et la sollicitation de commandes; 4. de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques; 5. de la loi modifiée du 9 août 1993 réglementant le crédit à la consommation; 6. de la loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours; 7. de la loi modifiée du 18 décembre 1998 relative aux contrats portant sur l'acquisition d'un droit d'utilisation à temps partiel de biens immobiliers; 8. de la loi du 14 août 2000 relative au commerce électronique; 9. de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 84/450/CEE sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative; 10. de la loi du 16 avril 2003 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance

(Rapport de la Commission de l'Économie, de l'Énergie, des Postes et des Transports - Discussion générale - Lecture du texte du projet de loi - Vote sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel)

Au banc du Gouvernement se trouvent: M. Fernand Boden, Mme Erna Hennicot-Schoepges, MM. Luc Frieden, Henri Grethen et Charles Goerens, Ministres; M. Eugène Berger, Secrétaire d'Etat.

(Début de la séance publique à 15.01 heures)

■ M. le Président.- D'Sitzung ass op.

Huet d'Regierung der Chamber iergendwellech Matdeelungen ze maachen?

1. Dépôt d'un projet de loi

■ M. Henri Grethen, *Ministre des Transports*.- Jo, Här President. Duerch Arrêté grand-ducal vum 23. Oktober 2003 sinn ech autoriséiert der Chamber de Projet de loi iwwert d'Modifikatioun vun der Gestion de l'infrastructure ferroviaire ze déposieren.

- *Projet de loi 5233 autorisant la construction d'un nouveau viaduc à deux voies à la sortie nord de la Gare de Luxembourg, le raccordement d'une des deux voies par un tunnel nouveau à voie unique et le réaménagement général de la tête nord de la Gare de Luxembourg, et modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire*

Et handelt sech heibäi ëm de Bau vun engem neie Viaduc mat zwee Gleiser an der Sortie vum Nordausgang vum Gare Lëtzebuerg an de Réaménagement vum Nordkapp vum der Gare Lëtzebuerg.

■ M. le Président.- D'Chamber hëlt Akt vum Dépôt vun engem Projet de loi duerch den Här Minister Henri Grethen an e gëtt un déi zoustänneg Kommissioun an un de Statsrot weidergeleet.

■ Une voix.- Ee Wuert zum Ordre du jour, wann ech glifft.

■ M. le Président.- Dat kënn herno. Hei geet et der Rei no. Den Ordre du jour, dee kënn.

2. Hommage à la mémoire de M. Maurice Thoss, député honoraire

Dir Dammen an Dir Hären, léif Kolleegeinnen a Kolleegeen, ech hunn déi traureg Flicht lech den Doud vun engem fréiere Kolleeg, dem Maurice Thoss vun Esch/Uelzecht, matzedeele. Hien ass de leschte Sonnden am Alter vu 64 Joer verstuerwen.

1965 ass en an d'LSAP agetrueden, wou e vun 1966 bis 1974 Parlamentssekretär war. Als Statssekretär fir Aarbecht an Immigratioun vun 1974 bis 1979 huet en ënner anerem d'Tripartitegesetzgebung vun 1976, besser bekannt als de Lëtzebuerger Sozialmodell, ausgeschafft. An deser Eegenschaft huet en awer och d'Ofkommen mat Portugal ausgehandelt, dat d'Zouwanderung vu portugiseschen Aarbechter regele soll.

Hei am Parlament huet e vun 1979 bis 1989 an de Reie vun der LSAP e wesentleche Bäitrag als President vun der Wirtschaftskommissioun an als Vizepräsident vun der Finanzkommissioun gelescht. Hie war och Member an anere parlamentaresche Kommissiounen an huet Lëtzebuerg op dem internationale Plang a verschiddene Gremie vertrueden.

De Maurice Thoss war während der Legislaturperiod 1984-1989 Fraktiounspresident vun der LSAP. 1990 huet en op säi Mandat an der Chamber verzicht, fir bis 1995 Member vun der Cour des Comptes ze ginn. Op kommunalem Niveau war e vun 1982 u Member vum Escher Gemengerot. Schliesslech war en als begeescherte Schachspiller zéng Joer President vun der Schachfédératioun.

De Maurice Thoss war bekannt als iwwerzeegende Riedner a war bei ville wichtege Debatten hei am Haus derbäi. Hien huet ëmmer erëm bewisen, wéi vill een Einzelnen zur Verbesserung vun der Gesellschaft bäidroen kann.

Senger Famill géllt eist oprichtegt Bäileed, verbonne mat der Gewëssheet, datt mer de Verstuerwene a beschter Erënnerung behale wäerten.

Ech géif lech dofir bieden ee Moment opzestoen an dem léiwe Verstuerwene senger ze gedenken.

(Minute de silence)

Ech soen lech merci.

3. Communications

Folgend Kommunikatiounen hunn ech un d'Chamber ze maachen:

1) La liste des questions au Gouvernement ainsi que des réponses à des questions est déposée sur le Bureau.

Les questions et les réponses sont publiées au compte rendu.

2) Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a déposé au Greffe de la Chambre des Députés, en date du 30 octobre 2003, le projet de loi 5227 portant approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la Malaisie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et du Protocole y relatif, signés à Putrajaya, le 21 novembre 2002, et le projet de loi 5228 portant approbation de l'Accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, et de l'Acte final, signés à Luxembourg, le 17 juin 2002.

En date du 31 octobre 2003 Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Économie, a déposé le projet de loi 5229 relative à la concurrence.

En date du 6 novembre 2003 Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, a déposé le projet de loi 5230 autorisant l'aliénation, par voie de vente de gré à gré, d'une propriété domaniale située à Luxembourg-Kirchberg.

Le même jour Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre des Finances, a déposé le projet de loi 5231 portant modification de l'article 1^{er} de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières (Holding companies), et le projet de loi 5232 portant modification de certaines dispositions de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu et de la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et valeurs.

3) Sur invitation de la section jurassienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), la XVI^e Assemblée régionale Europe s'est réunie à Delémont (Jura/Suisse) du 5 au 8 novembre 2003.

Le Luxembourg fut représenté par M. Jean Spautz, Président de la Chambre des Députés et Président de la délégation luxembourgeoise à l'APF, par M. Claude Friesen, Secrétaire général de la Chambre des Députés ainsi que par Mme Sonja Benassutti, Secrétaire administrative de la section luxembourgeoise.

La réunion fut placée autour des thèmes du tourisme, outil de promotion de la langue française et de la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP.

La coopération entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)

Les parlementaires présents ont retenu que l'accord signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 entre les 15 pays de l'Union européenne et les 77 pays ACP marque une véritable rupture avec les conventions antérieures dans plusieurs domaines du fait qu'il tente de poursuivre cette coopération unique au monde sur des bases renouvelées.

L'esprit de l'accord fait en effet apparaître plusieurs évolutions qui vont incontestablement dans le bon sens: introduction d'une plus grande souplesse et d'un souci d'efficacité dans la coopération financière, partage équitable des responsabilités dans la prise de décision et la gestion, association de la société civile et du secteur privé dans le partenariat, exigence de bonnes pratiques dans les domaines économique et politique, mise en place de dynamiques visant à inverser le processus de marginalisation économique des pays les plus pauvres.

L'Assemblée régionale EUROPE de l'APF demande à toutes ses sections, chacune dans son Parlement, d'être vigilantes sur les modalités d'application de l'accord dans leurs orientations politiques, économiques, financières et sociales.

Le tourisme, outil de promotion de la langue française

Les participants ont attesté à la langue française une situation délicate dans le concert des langues les plus utilisées et la difficulté de trouver un point d'appui à sa promotion dans le tourisme. Concrètement, il serait nécessaire d'obtenir au plus tôt l'utilisation du français dans les milieux concernés par les flux touristiques (sites, aéroports, gares, hôtels, bureaux de voyage) ainsi que l'affichage des indications et informations en français dans ces mêmes lieux, aux côtés des langues nationales et de l'anglais déjà généralisé.

Les délégués se sont prononcés par ailleurs en faveur de l'initiation des produits touristiques fondés sur la culture francophone.

4) L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a tenu la quatrième partie de sa session ordinaire de 2003 du 25 septembre au 2 octobre 2003. La délégation luxembourgeoise était représentée par MM. Gusty Graas, Président, et Marcel Glesener, Vice-Président, ainsi que par Mme Lydie Err, en tant que représentants et par M. Norbert Haupt et Mme Mady Delvaux-Stehres en tant que suppléants.

Ladite session a été ouverte par une réunion jointe avec le Parlement européen sur le sujet «Construire une Europe», lors de laquelle ont été discutés les thèmes

- l'incidence du futur Traité constitutionnel sur la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et le concept d'une grande Europe,

- la liberté de circulation, la migration et le contrôle aux frontières,

- la présentation de la Charte des partis politiques européenne pour une société non raciste

et qui a abouti à une déclaration présidentielle commune.

MM. Luc Van den Brande et Jozef Banás ont été élus Vice-Présidents de l'Assemblée au titre de la Belgique et de la Slovaquie.

En dehors de la communication de M. Nicolae Dudău, Ministre des Affaires étrangères de Moldova et Président en exercice du Comité des Ministres, l'Assemblée a écouté les discours de:

- M. Adrian Nastase, Premier Ministre de Roumanie,

- M. Vladimir Voronin, Président de Moldova et de